

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 30 novembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation

24 novembre 2022

Date de publication
sur le site internet de
la ville,

le 5 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 27

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Didier BOQUET, M. Paul GONCALVES à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à M. Lionel DURAMÉ, Mme Dominique LEPEME à M. Christian CAPRON, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES, M. Alexandre VOIMENT à M. Jacques TERRIAL.

Étaient excusés :

Mme Mireille BAUDRY, M. Luc HITTLER.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2022-091

Plan de sobriété énergétique 2023

Afin de réduire sa consommation d'énergies, la commune de Rives-en-Seine va mettre en place un plan d'actions de sobriété énergétique. Il s'impose pour trois raisons :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique
- Eviter les coupures de courant face au risque de ruptures d'approvisionnement
- Maîtriser les coûts face à une forte augmentation des prix

De nombreuses actions ont déjà été menées, d'autres sont en cours. Il faut les amplifier pour limiter, autant qu'il sera possible, l'abaissement du niveau de service public, éviter de renoncer à certains projets et ne pas augmenter les impôts.

Le document qui sera joint à la délibération recense, de manière non exhaustive, les actions recommandées par l'Association des Maires de France et le Ministère de la Transition Ecologique. Elles ont été débattues avec le Conseil Citoyen Participatif.

Après que Monsieur le Maire a exposé dans le détail le plan de sobriété énergétique pour l'année 2023, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le principe démarche ;
- D'approuver le document annexé ;
- De dire qu'il sera distribué aux habitants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET